

ANNEXE

**PARLEZ-MOI DU COMPTE ADMINISTRATIF
COMMUNE - EXERCICE 2022**



Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles
du Compte Administratif 2022

SOMMAIRE

I	Quelques notions pour mieux comprendre le compte administratif	Page 3
II	Compte administratif de la commune	Page 4
A	<u>Vue d'ensemble</u>	Page 4
B	<u>Focus sur quelques chiffres : l'essentiel</u>	Page 4
	1. Les recettes de fonctionnement	Page 6
	2. Les dépenses de fonctionnement	Page 8
	3. Les recettes d'investissement	Page 9
	4. les dépenses d'investissement	Page 10
C	<u>La dette</u>	Page 13
D	<u>Les subventions versées</u>	Page 13
E	<u>Les taux de contributions</u>	Page 13

I. Quelques notions pour mieux comprendre le compte administratif

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le Compte Administratif établi en fin d'exercice, retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité, par le président de l'assemblée délibérante.

La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer, notamment le produit des impôts directs locaux, les dotations.

La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ;
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Les opérations réelles : se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie.

Les opérations d'ordre : exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

II. Compte administratif de la commune

Quelques chiffres clés du Compte Administratif de la Commune en 2022 :

A. Vue d'ensemble :

- **En recette de fonctionnement**

Un réalisé avec reprise des résultats reportés de 22 372 174.15 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2018	2019	2020	2021	2022
013	Atténuations de charges	223 774,34	272 302,05	279 220,64	126 120,74	180 320,16
70	Produits des services	479 745,87	688 580,27	552 428,17	566 705,00	538 574,98
73	Impôts et taxes	13 617 809,47	13 998 806,01	14 061 509,86	14 669 096,17	15 146 152,14
74	Dotations et participations	1 346 214,97	1 344 598,58	1 431 392,45	1 315 943,58	2 003 998,70
75	Autres produits de gestion courante	402 530,86	314 506,54	573 561,17	377 180,65	456 323,39
Recettes de gestion courante		16 070 075,51	16 618 793,45	16 898 112,29	17 055 046,14	18 325 369,37
76	Produits financiers	-	121,60	11,97	92,00	115,50
77	Produits exceptionnels	9 516,34	16 022,10	98 957,18	119 639,02	144 234,78
775	Cessions	6 160,00	4 500,00	50 435,30	14 576,86	
RECETTES REELLES		16 085 751,85	16 639 437,15	17 047 516,74	17 189 354,02	18 469 719,65
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 781,92	2 600,96	1 404,04	9 247,59	4 493,00
RECETTES D'ORDRE		1 781,92	2 600,96	1 404,04	9 247,59	4 493,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		16 087 533,77	16 642 038,11	17 048 920,78	17 198 601,61	18 474 212,65
REPORT de N-1		3 563 819,65	2 158 009,48	2 618 190,19	4 165 021,35	3 897 961,50
TOTAL DES RECETTES AVEC REPORT		19 651 353,42	18 800 047,59	19 667 110,97	21 363 622,96	22 372 174,15
Evolution		0,39%	-4,33%	4,61%	8,63%	4,72%

- **En dépense de fonctionnement**

Un réalisé en dépense de fonctionnement de 16 104 229.12 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2018	2019	2020	2021	2022
011	Charges à caractère général	5 189 500,40	4 762 552,61	3 803 971,60	4 621 272,76	5 120 127,31
012	Charges de personnel	8 451 299,08	8 405 447,72	8 158 512,10	8 006 644,07	8 312 849,31
014	Atténuation de produits	245 550,53	94 242,85	116 798,06	172 930,99	138 999,73
65	Autres charges de gestion courante	838 435,34	911 585,02	1 248 648,08	1 079 718,01	1 434 118,25
Dépenses de gestion courante		14 724 785,35	14 173 828,20	13 327 929,84	13 880 565,83	15 006 094,60
66	Charges financières	382 217,92	324 325,70	274 714,64	236 244,44	189 807,82
67	Charges exceptionnelles	18 176,20	5 093,18	15 428,92	54 716,36	607,47
68	Dotations aux provisions	-	-	-	-	18 116,64
DEPENSES REELLES		15 125 179,47	14 503 247,08	13 618 073,40	14 171 526,63	15 214 626,53
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	680 535,65	678 610,32	884 016,22	794 134,83	889 602,59
DEPENSES D'ORDRE		680 535,65	678 610,32	884 016,22	794 134,83	889 602,59
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		15 805 715,12	15 181 857,40	14 502 089,62	14 965 661,46	16 104 229,12
REPORT de N-1		-	-	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES AVEC REPORT		15 805 715,12	15 181 857,40	14 502 089,62	14 965 661,46	16 104 229,12
Evolution		-4,50%	-3,95%	-4,48%	3,20%	7,61%

Soit un Résultat cumulé Section de Fonctionnement = 22 372 174.15 – 16 104 229.12 = 6 267 945.03 €

• **En Recette d'investissement**

Un réalisé de 7 427 173.22 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		2018	2019	2020	2021	2022
13	Subventions d'Investissement	2 931 464,83	2 485 227,23	3 628 404,61	3 304 620,56	2 481 024,91
16	Emprunts	-	-	-	2 000 000,00	-
23	Immobilisations en cours	86 736,44	-	-	-	-
Recettes d'équipement		3 018 201,27	2 485 227,23	3 628 404,61	5 304 620,56	2 481 024,91
10	Dotations, fonds divers	1 472 654,04	1 037 369,68	1 281 274,75	580 475,17	1 114 704,69
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	2 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	2 500 000,00
138	Autres subventions d'investissement	48 000,00	24 000,00	12 000,00	8 000,00	-
165	Depots et cautionnements reçus	-	-	-	1 516,22	-
27	Autres immobilisations financières	71 322,00	-	-	6 752,00	7 630,68
Recettes financières		1 591 976,04	3 061 369,68	2 293 274,75	1 596 743,39	3 622 335,37
45	Total des opérations pour compte de tiers	4 033 625,68	680 581,17	2 433 397,44	641 184,98	434 210,35
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		8 643 802,99	6 227 178,08	8 355 076,80	7 542 548,93	6 537 570,63
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	680 535,65	678 610,32	884 016,22	794 134,83	889 602,59
041	Opérations patrimoniales	-	9 360,00	349 764,92	26 725,64	-
RECETTES D'ORDRE		680 535,65	687 970,32	1 233 781,14	820 860,47	889 602,59
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		9 324 338,64	6 915 148,40	9 588 857,94	8 363 409,40	7 427 173,22
Restes à réaliser		5 466 238,92	4 462 572,84	4 633 000,00	2 102 000,00	1 518 200,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		14 790 577,56	11 377 721,24	14 221 857,94	10 465 409,40	8 945 373,22
Evolution		39,98%	-23,07%	25,00%	-26,41%	-14,52%

• **En dépense d'investissement**

Un réalisé avec reprise des résultats reportés de N-1 (2 450 776.67 €) de 8 547 079.03 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2018	2019	2020	2021	2022
20	Immobilisations incorporelles	273 725,22	337 301,08	218 123,53	246 814,50	254 900,87
204	Subventions d'équipement versées	-	-	-	96 600,00	84 868,00
21	Immobilisations corporelles	826 446,20	1 433 362,11	879 307,55	1 251 465,34	761 009,95
23	Immobilisations en cours	1 520 739,88	2 871 132,66	628 314,88	845 760,34	3 036 008,23
<i>Total des opérations d'équipement :</i>		<i>1 580 017,96</i>	<i>1 980 749,14</i>	<i>4 203 241,38</i>	<i>2 785 291,99</i>	<i>414 921,22</i>
AP1601 - Aménagement RD8n		1 170 478,98	350 349,55	1 257,84	-	-
AP2018.01 - Travaux Hotel de Ville		380 951,98	398 672,20	29 324,76	21 655,85	-
AP2018.02 - Réhabilitation caves et mur du château		13 500,00	97 905,81	20 168,08	-	-
AP2018.03 - Stade du Moussou		10 896,00	5 466,00	343 918,06	67 710,83	14 537,44
AP2018.04 - Chapelle oecumenique		4 191,00	57 078,00	68 020,20	1 224 289,45	181 379,40
AP2018.05 - Construction d'un nouveau gymnase		-	47 938,00	51 130,00	-	-
AP2019.01 - Terres Blanches		-	187 388,38	519 424,00	1 352 877,86	72 636,40
AP2019.02 - Bel Ombre		-	835 951,20	2 560 972,82	-	5 436,00
AP2019.03 - Voirie 2019-2020		-	-	488 286,72	75 372,00	-
AP2019.04 - Installations chauffage		-	-	3 040,80	-	110 271,98
AP2020.01 - Avenue Thiers		-	-	90 818,10	39 594,00	26 340,00
AP2020.02 - Avenue Sauvecanne		-	-	26 880,00	3 792,00	4 320,00
Dépenses d'équipement		4 200 929,26	6 622 544,99	5 928 987,34	5 225 932,17	4 551 708,27
10	dotations, fonds divers	-	-	78 313,00	33 432,43	12 009,16
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-	-	2 824 733,00	-
16	Emprunts	1 864 255,43	1 669 487,97	1 711 798,89	1 553 628,11	1 523 291,93
27	Autres immobilisations financières	-	48 000,00	85 000,00	-	-
Dépenses financières		1 864 255,43	1 717 487,97	1 875 111,89	4 411 793,54	1 535 301,09
45	Total des opérations pour compte de tiers	5 026 290,79	2 115 077,81	652 764,56	425 714,20	4 800,00
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		11 091 475,48	10 455 110,77	8 456 863,79	10 063 439,91	6 091 809,36
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 781,92	2 600,96	1 404,04	9 247,59	4 493,00
041	Opérations patrimoniales	-	9 360,00	349 764,92	26 725,64	-
DEPENSES D'ORDRE		1 781,92	11 960,96	351 168,96	35 973,23	4 493,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		11 093 257,40	10 467 071,73	8 808 032,75	10 099 413,14	6 096 302,36
Restes à réaliser		6 302 405,84	2 714 455,84	4 552 467,33	1 260 394,24	1 990 312,67
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVEC RAR		17 395 663,24	13 181 527,57	13 360 500,08	11 359 807,38	8 086 615,03
Evolution		82,82%	-24,23%	1,36%	-14,97%	-28,81%

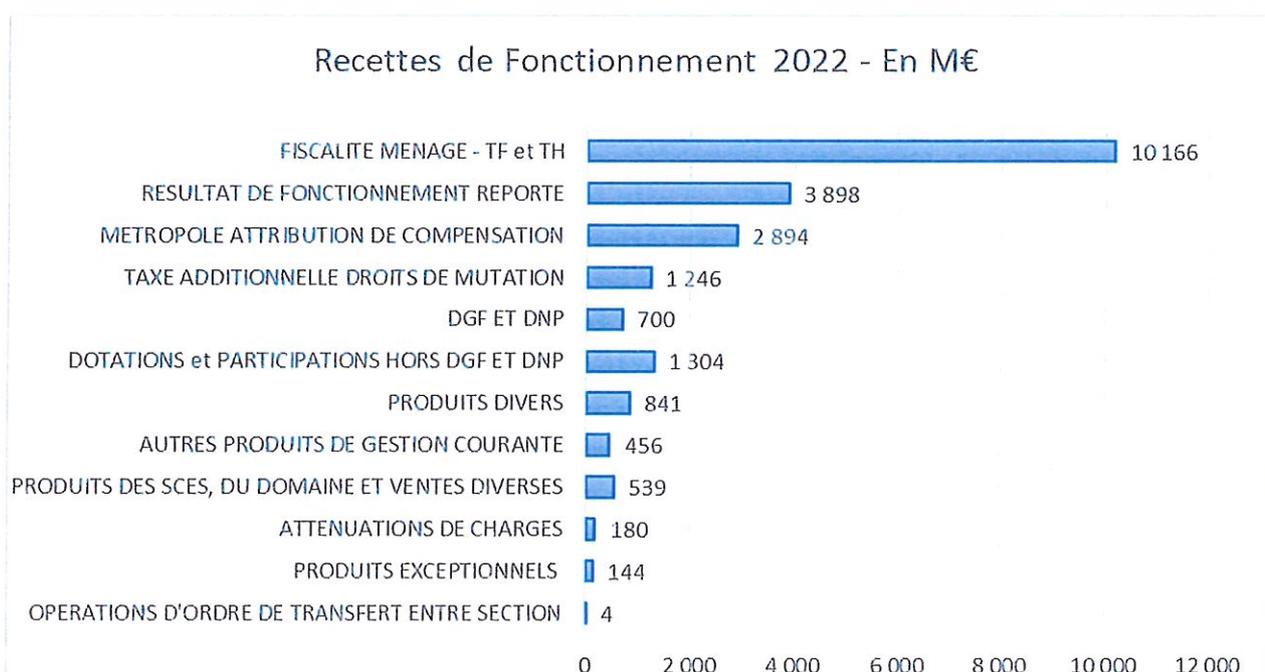
Soit un résultat de clôture en INVESTISSEMENT déficitaire de 1 119 905.81 €

Et donc un résultat définitif excédentaire de 4 675 926.55€ (avec la prise en compte des restes à réaliser en recette de 1 518 200.00 € et en dépense de 1 990 312.67 €)

Résultat Définitif 2022 - Fonctionnement	6 267 945,03
Résultat Définitif 2022 - Investissement	-1 119 905,81
RAR 2022	- 472 112,67
Résultat Définitif 2022	4 675 926,55

B. Focus sur quelques chiffres : l'essentiel

1. Les recettes de fonctionnement : 22 372 174.15 € dont 3 897 961.50 € de résultat de Fonctionnement reporté (N-1)



Chapitre 013 : il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail d'un montant de 121 365.06 €.

Le solde de 58 955.10 € est le remboursement de la part salariale des chèques déjeuner.

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les produits de services : bibliothèque, garderie, classes découvertes, centre de loisirs, redevances d'occupation du domaine public ainsi que les concessions dans les cimetières.

Dans ce chapitre, il y a également le remboursement par la Métropole des 3 conventions de Gestion pour un montant de 124 426.00 €.

Chapitre 73 : Ce chapitre représente 67.70 % des recettes totales de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale.

Les autres recettes de ce chapitre sont l'attribution de compensation, le FNGIR, la taxe sur l'électricité, le fonds de péréquation des ressources communales...

Le **Chapitre 73** « Remboursements, Subventions, Participations » s'élève à : 15 146 152.14 €

• <i>les impôts locaux :</i>	10 248 362,00 €
• <i>les attributions de compensation :</i>	2 893 511,00 €
• <i>les taxes de droits de mutation :</i>	1 246 306,12 €
• <i>la taxe sur l'électricité :</i>	419 626,12 €
• <i>le fonds de péréquations des ressources communales et intercommunales :</i>	248 689,00 €
• <i>autres taxes diverses :</i>	89 657,90 €

Le **Chapitre 74** « Dotations et Participations » s'élève à : 2 003 998.70 €

Ce montant regroupe essentiellement :

• <i>La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :</i>	699 631,00 €
• <i>Autres participations</i> <i>(Essentiellement de la Caisse d'Allocations Familiales : contrat enfance jeunesse, Convention de financement pour l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, Remboursement organisation élections, aide contrat civique et apprentis...):</i>	444 049,80 €
• <i>Participations et régularisation de la Communauté du Pays d'Aix (CPA)</i> <i>(Convention ramassage détritus pieds de colonnes, convention bureau municipal de l'emploi, convention remboursement dépenses piscine G. DRUT...):</i>	393 775,02€
• <i>Dotation recensement :</i>	2 559,00 €
• <i>Autres dotations et participations :</i>	68 844,88 €
• <i>Etat – Compensation exonérations taxes foncières :</i>	395 139,00 €

Le **Chapitre 75** « Autres produits de gestion courante » s'élève à : 456 323,39 €

Ce montant regroupe essentiellement :

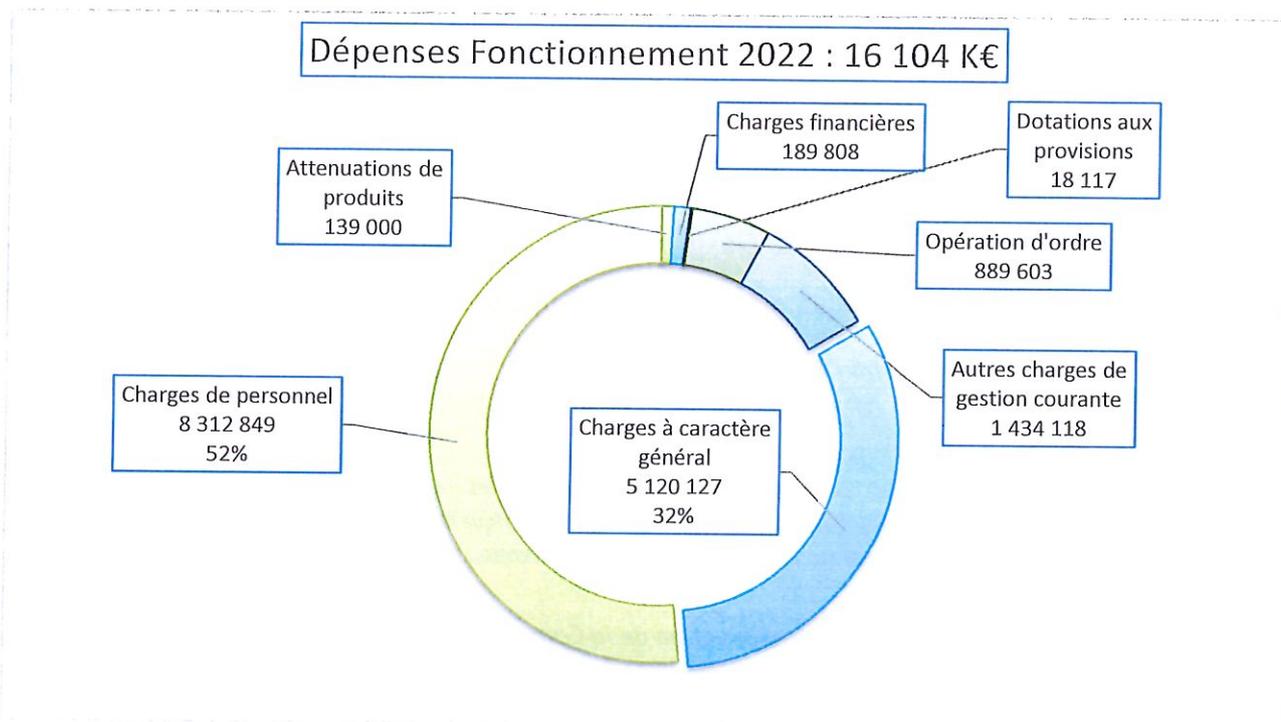
• <i>Produits des revenus des immeubles :</i>	284 064,55 €
• <i>Redevances versées par les fermiers – DSP :</i>	137 205,69 €
• <i>Autres produits divers :</i>	35 053,15 €

Les **Chapitres 76 et 77** concernent les produits financiers, l'enregistrement des cessions d'immobilisations, les mandats annulés sur les exercices antérieurs, ainsi que les produits exceptionnels.

Le Chapitre 042 concerne les opérations d'ordre budgétaires (002 – Excédent de fonctionnement reporté).

L'excédent de fonctionnement reporté N-1 s'élève à : 3 897 961.50 €

2. Les dépenses de fonctionnement : 16 104 229.12 €



Le Chapitre 011 : il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les fournitures scolaires, les frais liés au Centre de Loisirs, la DSP Restauration Scolaire et Municipale, la DSP Crèches, etc...

Le **Chapitre 011** « Charges à caractères Général » s'élève à : 5 120 127,31 €

Ce montant regroupe essentiellement :

- Achats de prestations de services, matières et fournitures : 1 409 324.59 €
- Achats services extérieurs, entretiens, Réparations et autres : 3 037 718.12 €
- Autres services extérieurs : 623 534.80 €
- Impôts et taxes : 49 549.80 €

Le **Chapitre 012** « *Frais de personnel et charges assimilées* » s'élève à : 8 312 849.31 €

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (rémunérations, charges salariales et patronales, caisse de retraite, médecine du travail, assurance des risques statutaires ...).

Le **Chapitre 65** « *Autres charges de gestion courante* » s'élève à : 1 434 118.25 €

Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus de la commune et leur formation, les subventions de fonctionnement aux associations, la participation au SIGV et au CCAS. En 2022, ce chapitre comprend également l'opération Plan Relance Numérique à destination des écoles élémentaires de la commune (94 964,17 €) et le versement d'une subvention pour l'électrification des vélos des Boucains.

Ce montant regroupe essentiellement :

- *Les subventions de fonctionnement versées :* 347 825.76 €
- *Participations au Syndicat Intercommunal du Grand Vallat (SIGV) :* 624 677.68 €
- *Participation au CCAS :* 54 000.00 €
- *Contribution au titre de la politique de l'habitat :* 150 000.00 €

Le **Chapitre 66** « *Charges financières* » s'élève à : 189 807.82 €

Ce montant regroupe :

- *Les charges d'intérêts et les Intérêts courus non échus (ICNE) :* 189 807.82 €

Le **Chapitre 42** « *Opérations d'ordre* » s'élève à : 889 602.59 €

Ce montant regroupe essentiellement des opérations comptables relatives aux cessions, aux dotations d'amortissements...

3. Les recettes d'investissement : 8 945 373.22 €

(avec la prise en compte des restes à réaliser : 1 518 200.00 €)

Le **Chapitre 13** « *Subventions d'investissement* » s'élève à : 3 904 024.91 € avec les Restes à réaliser.

Ce montant regroupe essentiellement les subventions reçues et notifiées pour le financement de nos projets d'investissement.

Le **Chapitre 16** « Emprunts et dettes assimilées » s'élève à : 0.00 €

Ce montant représente les nouveaux emprunts souscrits auprès des établissements de crédit. Il n'y a pas eu de nouvel emprunt en 2022.

Le **Chapitre 10** « Dotations, fonds divers et réserves » s'élève à : 3 614 704.69 €

Ce montant regroupe essentiellement :

- *Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA):* 719 591.80 €
- *La Taxe d'aménagement :* 395 112.89 €
- *Excédent de fonctionnement capitalisés* 2 500 000.00 €

Le **Chapitre 40** « Opérations d'ordre » et le chapitre 41 « Opérations patrimoniales » totalisent un montant de : 889 602.59 €

Ce montant représente essentiellement des recettes d'ordre relatives aux cessions, aux dotations d'amortissement, immobilisations en cours...

Le **Chapitre 45** « Opérations pour compte de tiers » s'élève à 529 410.35 € avec les Restes à réaliser.

Ce montant représente le transfert de compétence eau et assainissement pour les marchés en cours conformément aux conventions de maîtrise d'ouvrage délégués entre la Métropole et la commune.

4. Les dépenses d'investissement : 8 086 615.03 €

(avec la prise en compte des restes à réaliser 1 990 312.67 €) :

Le **Chapitre 10** « Dotations, fonds divers et réserves » s'élève à : 12 009.16 €

Ce montant représente le remboursement du trop-perçu de la Taxe d'Aménagement versée par l'Etat en 2017.

Le **Chapitre 16** « Emprunts et dettes assimilées » s'élève à : 1 523 291.93 €

Ce montant regroupe les remboursements d'emprunts auprès des établissements de crédit.

Le **Chapitre 20** « Immobilisations incorporelles » s'élève à : 378 337.96 € (dont 123 437.09 € de RAR)

Ce montant regroupe essentiellement les frais d'études, de recherche et de développement liés à nos projets d'investissement

Le **Chapitre 21** « Immobilisations corporelles » s'élève à : 1 496 404.95 € (dont 735 395.00 € de RAR)

Ce montant regroupe essentiellement :

- *les installations générales, agencements, aménagements constructions, réseaux câblés, matériel de transport, matériel de bureau et informatique....*

Le **Chapitre 23** « Immobilisations en cours » s'élève à : 4 046 854.51 € (dont 1 010 846.28 € de RAR)

Ce montant regroupe essentiellement : les avances versées et à réaliser sur nos constructions en cours, l'entretien de voirie, l'éclairage public, la mise en conformité pour l'accessibilité aux personnes à Mobilité réduite, maintenance sur réseaux, travaux de fumigation de l'église, travaux de restauration d'un tableau de l'église, maintenance et exploitation des installations de chauffage....

L'opération d'équipement au Stade du Moussou n° 2018.03 s'élève à : 14 537.44 €

Ce montant représente le paiement des travaux 2022 liés à cette opération.

L'opération d'équipement de réhabilitation de la Chapelle œcuménique n° 2018.04 s'élève à : 181 379.40 €

Ce montant représente le paiement des travaux 2022 liés à cette opération.

L'opération d'équipement aux Terres Blanches n° 2019.01 s'élève à : 72 636.40 €

Ce montant représente le paiement des travaux 2022 liés à cette opération.

L'opération BEL OMBRE n° 2019.02 s'élève à : 5 436.00 €

Ce montant représente le paiement des études 2022 liés à cette opération.

L'opération Installation chauffage dans les Bâtiments communaux n° 2019.04 s'élève à : 110 271.98 €

Ce montant représente le paiement des études 2022 liés à cette opération.

L'opération de travaux Avenue THIERS n° 2020.01 s'élève à : 26 340.00 €

Ce montant représente le paiement des travaux 2022 liés à cette opération.

L'opération Eclairage Public / Voie verte voirie à SAUVECANNE n° 2020.02 s'élève à : 4 320.00 €

Ce montant représente le paiement des travaux 2022 liés à cette opération.

Rappel du principe de l'Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement (AP/CP) :

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme et crédits de paiement sont encadrés par des articles du CGCT et du code des juridictions financières :

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (subventions, autofinancement, emprunt...). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire.

Elles sont votées par le Conseil municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer.

- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

- Toute les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Maire jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme).

Le **Chapitre 40** « Opérations d'ordre » et le chapitre 41 « Opérations patrimoniales » totalisent un montant de : 4 493.00 €.

Ce montant représente essentiellement des dépenses d'ordre relatives aux immobilisations corporelles et en cours...

Le **Chapitre 45** « Opérations pour compte de tiers » s'élève à 125 434.30 €

Ce montant représente le transfert de compétence eau et assainissement pour les marchés en cours conformément aux conventions de maîtrise d'ouvrage délégués entre la Métropole et la commune. En 2022, nous arrivons au terme de ces conventions.

Le solde d'exécution négatif reporté N-1 s'élève à : 2 450 776.67 €

C. La Dette :

- L'encours de la dette au 31/12 de l'exercice est de 7 905 828.99 € pour 16 emprunts.
- L'annuité payée au cours de l'exercice est de 1 731 306.47 € dont 1 523 291.93 € de remboursement de Capital et 208 014.54 € de remboursement des intérêts.

D. Les Subventions versées

- En 2022, la commune de Bouc bel Air a versé 347 825.76 € de subvention de fonctionnement aux associations et autres afin de préserver le dynamisme de Bouc Bel Air.

E. Les taux de contributions

- En 2022, le maintien des taux de contributions directes à :
 - 22.79% pour la Taxe Foncière
 - 32.29% pour la Taxe Foncière non bâti

